

1 - Une utilité certaine avec les multiples rôles des plantations bocagères

- Protection du bâti agricole, des cultures etc. ... contre le vent
- Rôle anti-érosion et d'amélioration de la qualité de l'eau en ralentissant l'écoulement des eaux et en améliorant la pénétration de l'eau dans le sol
- Rôle important pour la faune et la flore
- Rôle paysager pour notre cadre de vie
- Rôle de production de bois ...

2 - Une charge minime, compte tenu des aides du Conseil Départemental

Pour des plantations de haies, d'alignement d'arbres et de bosquets **dans l'espace rural** avec des essences locales

- Fourniture des végétaux, du paillage et si besoin des protections contre le gibier par la Commune
- A votre charge, les travaux : préparation du sol, plantation et pose du paillage biodégradable et si besoin la pose des protections contre le gibier.

3 - Une plantation réussie s'il y a respect des prescriptions techniques

- Décompacter (si possible) : briser le sol à 60 cm de profondeur pour favoriser l'enracinement
- Préparer en surface et mettre en place un paillage biodégradable
- Avec le conseiller de la Chambre d'agriculture, choisir des essences adaptées au sol et à l'objectif recherché.

4 - Une organisation avec la Chambre d'agriculture et la Commune

- Avec vous, une visite sur place pour choisir les végétaux, des conseils
- Livraison des végétaux et des matériaux (paillage et protection)
- Des démonstrations de plantation et d'entretien.

Ces plantations avec les aides s'adressent :

aux exploitants, aux propriétaires-exploitants, aux particuliers.

Cependant, les plantations de haies autour des maisons, dans les zones d'activités et dans les lotissements ne sont pas éligibles.